Démarche : Enseignant dans un établissement scolaire privé - demande de dérogation à la condition de nationalité : Division des établissements d'enseignement privés Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Cadre règlementaire : L'article L914-3 du code de l'éducation précise que nul ne peut être chargé d'enseignement dans un établissement d'enseignement privé du premier ou du second degré s'il n'est pas de nationalité française ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne (UE) ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE). Néanmoins, l'article R913-4 permet au recteur d'académie, après avis du préfet de département et du procureur de la République, d'accorder une dérogation à cette condition de nationalité. Téléprocédure proposée : Cette démarche en ligne permet aux enseignants arrivant dans l'académie de Versailles de déposer une demande de dérogation à la condition de nationalité dans les conditions prévues par l'article R913-4 et l'arrêté du 15 juin 2018 pris pour l'application des articles R913-4 et R913-9 du code de l'éducation. Cette demande doit être effectuée : - 2 mois avant la prise de fonctions dans un ou plusieurs établissements privés - ou, le cas échéant dès l'inscription au concours et, au plus tard à la date de parution des résultats d'admissibilité Rappel: L'obtention de la dérogation à la condition de nationalité ne dispense ni l'intéressé ni son établissement du respect des dispositions du code du travail sur les travailleurs étrangers qui ne sont pas ressortissants de l'UE ou de l'EEE (articles L5221-5 et L5221-8 du code du travail). Civilité

Adresse du demandeur

Nom du demandeur

Prénom du demandeur

Nom de la personne qui demande la dérogation

Enseignant dans un établissement scolaire privé - demande de dérogation à la condition de nat
Numéro de téléphone du demandeur
Date de naissance du demandeur
Ville de naissance du demandeur
Pays de naissance du demandeur
Nationalité du demandeur
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièce attestant de l'identité, âge et nationalité du demandeur
Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité
Niveau d'enseignement Indiquer le niveau d'enseignement du futur établissement d'affectation
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1er degré
2nd degré
Nom et ville de l'établissement Indiquer le nom du ou des établissement(s) d'affectation si connu
Discipline d'enseignement du demandeur Indiquer la ou les disciplines (pour le 1er degré : indiquer néant)
Niveau de langue française du demandeur Conformément à l'arrêté du 15 juin 2018 pris pour l'application des articles R913-4 et R913-9 du code de l'éducation, indiquer, s'il est connu, le niveau défini par le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible A1
☐ A2
□ B1
□ B2
□ C1
□ C2
☐ Non connu

Enseignant dans un établissement scolaire privé - demande de dérogation à la condition de nati
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document attestant d'une maîtrise suffisante de la langue française
Attestation de niveau de langue française délivrée par le CIEP ou la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France ou tout autre justificatif attestant d'une maîtrise suffisante de la langue française (cf. documents mentionnés au 1° de l'article 37 du décret 93-1362 du 30 décembre 1993, par exemple : diplôme délivré dans un pays étranger à l'issue d'études suivies en français)
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments déclarés ci-dessus Cochez la mention applicable ☐ Oui
☐ Non